

# ENVIRONNEMENT

# Assurances : le régime catastrophes naturelles boit la tasse

**Hausse des tarifs** Inondations à répétition, maisons fissurées, érosion côtière... La multiplication des catastrophes naturelles pousse le gouvernement à revoir le régime assurantiel.

**S**écheresse à n'en plus finir dans les Pyrénées-Orientales, inondations inédites dans le Pas-de-Calais, et même un tremblement de terre en Charente-Maritime...

L'année 2023 a encore connu son lot de catastrophes naturelles. Depuis 1982, près de 6.000 communes font chaque année l'objet d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, mais cette moyenne, lissée sur quarante ans, s'accroît fortement ces dernières années en raison du changement climatique (environ 8.000 en 2018 et 2022). Quoi que nous fassions, le monde enregistrera une hausse des températures mondiales de 1,5 °C dès 2030 par rapport à l'ère pré-industrielle des années 1850, alors que l'accord de Paris tablait sur 2050. Cette année-là, le réchauffement atteindra plutôt + 2,7 °C, et jusqu'à + 4 °C selon le plus pessimiste (mais fort probable) des scénarios (dit RCP8.5) établi par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec).

Surtout, les dégâts provoqués par les aléas climatiques sont de plus en plus importants, ce qui met à mal le système assurantiel français. A tel point que le Premier ministre, Gabriel Attal, s'est emparé du sujet. « Nous ferons évoluer le régime de catastrophe naturelle pour le moderniser », a-t-il déclaré dans son discours de politique générale fin janvier, peu après avoir réservé son premier déplacement de chef du gouvernement aux sinistrés du Pas-de-Calais.

## 6,5 MILLIARDS D'EUROS DE SINISTRES EN 2023

Il faut dire que les chiffres ont de quoi faire tourner la tête. La Caisse centrale de réassurance (CCR) – organe semi-public prenant le relais financier des assureurs en cas de risque majeur – estime que la sinistralité du seul fait du climat pourrait bondir de 62 % en France d'ici à 2050 dans le cadre du scénario le plus pessimiste ! L'augmentation de l'intensité et de la fréquence des événements climatiques pourrait se traduire par 70 milliards d'euros de coûts d'indemnisation additionnels ces trois prochaines décennies...

Rien qu'en 2023, les sinistres liés

« L'explosion du coût des catastrophes naturelles va nécessiter que l'on rehausse le niveau de solidarité, que l'on paie plus cher nos assurances »

**Christophe Béchu,**  
ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

au climat ont coûté 6,5 milliards d'euros aux assurances, « la troisième année la plus coûteuse pour la profession », a dévoilé le 27 mars France Assureurs. Sa présidente, Florence Lustman, s'est d'ailleurs alarmée d'un « changement d'échelle ».

## UN RÉGIME SALUTAIRE MAIS DÉFICITAIRE

La récurrence des épisodes climatiques intenses ne met pas seulement en péril les biens et les êtres vivants, mais aussi un régime assurantiel quasi unique au monde instauré en 1982, celui des catastrophes naturelles (ou Cat-Nat).

Il crée un système mutualisé de solidarité face aux aléas climatiques à travers l'ensemble des territoires. Depuis plus de quarante ans, tous les contrats de dommages aux biens (logements et véhicules) incluent obligatoirement une garantie catastrophes naturelles. Tout propriétaire ou locataire qui souscrit pour son logement un contrat multirisque habitation (MRH) ou un contrat assorti d'une garantie dommages tels que le dégât des eaux ou l'incendie est automatiquement couvert par la Cat-Nat. A ce titre, il pourra être indemnisé en cas d'événement climatique majeur.

**certaines zones**, alerte, en effet, Thierry Langreney, président de l'ONG Les Ateliers du futur et coauteur du rapport.

« Face à la flambée de l'indemnisation, il faudra augmenter de manière assez forte les cotisations d'assurance, reconnaissait Pascal Demurger, directeur général de la Maif, lors d'une table ronde consacrée au climat le 23 janvier. En 2050, on prévoit un doublement des primes multirisques habitation. » Elles passeront de 471 € en moyenne par an à 1.000 € selon les calculs du comparateur Réassurez-moi ! « Là, on arrivera à la limite de la soutenabilité pour beaucoup de foyers, alerte le directeur de la Maif. L'autre risque, si l'on n'augmente pas, c'est que les assureurs se retirent de la couverture de ces aléas. » Parmi les 37 recommandations émises par le rapport, la plus percutante, et la plus logique, pour renflouer les caisses de la CCR, est la hausse des surprimes Cat-Nat incluses dans les cotisations d'assurance habitation, locaux d'entreprises et véhicules, et l'instauration d'un mécanisme d'indexation automatique à raison de 1 % par an.

## HAUSSE INÉVITABLE DES TARIFS

De plus, dans les zones à risque, les assurés seraient épargnés d'une hausse des tarifs trop massive grâce à un système de vases communicants entre les assureurs et la CCR, pour une meilleure répartition des surprimes.

En attendant la reprise de ces propositions dans un texte législatif, les assurés vont, de toute façon, devoir payer plus. « L'explosion du coût des catastrophes naturelles va nécessiter que l'on rehausse le niveau de solidarité, que l'on paie plus cher nos assurances », a prévenu le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, venu faire la promotion de son Plan national d'adaptation au changement climatique au JT de TF1, le 4 avril. Un arrêté publié en catimini fin décembre 2023 a anticipé le rapport. La surprise Cat-Nat, qui n'avait pas été réévaluée depuis vingt-cinq ans, passera de 12 % à 20 % du montant du contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sur les contrats d'assurance habitation et professionnels, et de 6 % à 9 % sur les garanties vol et incendie des assurances automobiles. « Concrètement, pour le logement, un foyer paiera 40 € en moyenne par an [de surprime Cat-Nat] au lieu de 21 € aujourd'hui, informe Olivier Moustacakis, cofondateur du comparateur Assurland.com. Actuellement, cette hausse est absorbable par chacun d'entre nous, mais cela ne pourra pas être le cas s'il y en a chaque année. » Le sujet n'a pas fini de faire parler de lui. — SANDRA MATHOREL

